Van mit huit cent Soiceante- trois, le troisième jour du mois de Janvier, le corps de Jean Deize, de lec'he Thier matin à l'âge de Quatre-vingt neufairs, dans le cimetière de cette paroifse, a c'te inhune dans le cimetière de cette paroifse, par Nous Cure soufigne. Manstiere Jean Deze . 13. Lan mil huid cont soixante-trois, & Dix-newsience jour Marie - Valentine -Dumois de Janvier, a été bajetisée par Nous Curé, soufique, Marie- Valentine - Chementine, nee Chementine Three matin à Deux houres, du légitime mariage Rondean. De Salentin Romdeau Sustituteur, et de Victoire Selle, de cette paroife. La marraine a été Clementine Polle, tante de l'enfant, le père présent, qui a signé avec Nour (sur le régistre destiné à la paroifie; le parrain présente d'ail trop jeune, pour être admis comme tel). Julistiffe Gurs' Squads. Mrbain Corde' You withuit cent soieante-trois, le vingtième jour Du mois de Janvier, Nous Curé, Soussigné, les formalités civiles observées, et les bans canoniquement poublies sans opposition juridique, avous donne la benediction supliale Marie Pasquier. Mebdine Corde', cultivateur, fils majour des Jeus Mabain Corde' et Marie Cerrioux, ne es domicilie Venda paroi fre de Breze', d'une part; et a Marie Pasquier, Lille mineure de Marie dasquier (aujourdhui femme Deronard), née à Saint-Leger (diocèse de Soitiers), et domiciliée en cette paroi fre, Sante part; en présence de Eloi Boyer consin de l'éponse, Louis Chaluan, consin del'épolie, Elie Volland et Alexandre Wolland, amis des familles, qui out signé avec Nous (Sur le régistre de la paroifse) Pierre Sugusto. Gauches. of an mil huis cent soiceante-trois, betreutiene mois de Janvier, a étét bajetisé par Nous Curé, Sonssigne, Sierbe-Augustin ne Thier soit is deur heures, In légitime mariage de jasque youcher, cultivateur, let de Jeanne Orgeton, de cette paraisse, Le parrain a ellet Sierre Merset, et la marraine Augustine Crespin le pière présent. Le parrain a signé avec Nous (duble registre de la paroifse).